

# ATOUT FIL Défilé-concours d'art porté

Gymnase Gourdon - 30600 Vauvert

Organisation : Centre Culturel Robert Gourdon - 2 avenue R. Gourdon - 30600 Vauvert – Téléphone : 04 66 88 23 63  
[centreculturelvauvert@gmail.com](mailto:centreculturelvauvert@gmail.com) [www.centre-culturel-robert-gourdon.cabanova.com](http://www.centre-culturel-robert-gourdon.cabanova.com)

## Règlement du concours

			
L'arbre Piaroa - G. Nègre 2004 Photo © A. Verpillot	Dentelle mécanique - E. Forest 2008 Photo © G. Hutchison	Cocooning - S. Tschech – 2006 Photo © S. Ravisy	La Picaré - N. Cesbron 2002 Photo © A. Verpillot

### 1. PRÉSENTATION

Le Centre Culturel Robert Gourdon de Vauvert est l'organisateur de la manifestation « Atout Fil ». Celle-ci a pour objet de promouvoir la créativité au travers d'un défilé-concours d'Art porté.

Atout Fil privilégie la recherche et l'audace de créations artistiques contemporaines.

Atout Fil est également un spectacle, la conception d'une mise en scène par les participants est une condition indispensable de participation au défilé-concours.

### 2. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le concours est ouvert à tous et à toutes, amateurs ou professionnels, quelle que soit leur origine géographique. Chaque créateur a droit à une présentation sur scène. Celle-ci peut comporter 1, 2 ou 3 créations portées (conçues dans le même esprit) présentées par un maximum de 3 personnes sur scène.

Les créations présentées doivent être originales et inédites. Elles doivent être conçues de manière à pouvoir être appréciées aussi bien par le public proche (minimum 2m) que par les spectateurs les plus éloignés de la scène (maximum 20 m).

Pour permettre une meilleure visibilité de votre création, à l'issue de votre passage sur scène une déambulation de deux minutes est demandée en salle dans le public.

Les créateurs prennent en charge :

- leurs mannequins
- la mise en scène de leur prestation

Le temps de passage (quel que soit le nombre de vêtements) est au maximum de 2 minutes.

Dans tous les cas, la création présentée ne doit pas entraîner la présence de plus de 5 personnes dans les vestiaires.

Les personnes sélectionnées reçoivent une lettre leur confirmant leur participation. Par ce courrier, il leur est notamment demandé :

- d'indiquer le titre de leur création, lequel doit être court, simple et évocateur ;
- de réfléchir à la mise en scène de leur prestation et à son accompagnement musical ;
- d'élaborer ou de sélectionner leur CD audio

Les créateurs doivent retourner avant la date limite indiquée dans le courrier :

- 1) le présent règlement signé
- 2) le formulaire d'inscription

La participation est de 10€ par création +10 € supplémentaires par personne présente sur scène et/ou dans les vestiaires pendant la préparation du spectacle.

L'inscription est ferme et définitive, le montant de la participation ne sera en aucun cas remboursé.

Les créateurs et mannequins abandonnent leurs droits sur les films vidéo et les clichés réalisés par le Centre Culturel. Ces prises de vues sont exclusivement utilisées pour la médiatisation d'Atout Fil.

### 3. RÉPÉTITIONS

Les répétitions ont lieu le vendredi après-midi et soirée, et le samedi après-midi.

La répétition, est de 15 minutes par passage, a lieu avec les régisseurs du son, de la lumière et de la scène.

Les créations doivent être terminées et présentées avec leur mise en scène. Celle-ci peut faire l'objet d'observations. Le maquillage est facultatif pour la répétition.

Créateurs et mannequins seront identifiés de manière appropriée, afin de pouvoir circuler librement dans les locaux.

### 4. ASPECTS LOGISTIQUES

Sont à disposition des créateurs et de ceux qui les accompagnent :

#### 4.1 Vestiaires

Dans les vestiaires il est demandé de respecter les règles suivantes :

- Ne pas introduire de boissons alcoolisées, ni drogue.
- Ne pas utiliser de bombes aérosol (autorisées uniquement dans la salle de maquillage / coiffure attenante aux vestiaires).

Il est à noter que :

- Les enfants ne sont pas admis dans les vestiaires.
- Seuls les vidéastes et photographes habilités par les organisateurs sont admis dans les vestiaires
- Les vestiaires ne sont pas surveillés, les utilisateurs sont donc invités à veiller sur leurs affaires personnelles. Le Centre décline toute responsabilité en cas de vol.

#### **4.2 Buvette**

La buvette située au rez-de-chaussée (hall du Coudoyer) offre également une petite restauration à partir du vendredi midi. Le spectacle y est retransmis en direct.

#### **4.3 Espace de répétition**

Une salle est mise à disposition des créateurs et mannequins qui désirent répéter (au-delà des 15 minutes de répétition sur scène). Dans cette salle il est strictement interdit de porter des chaussures.

#### **4.4 Hébergement**

Les candidats prennent en charge leur hébergement..

### **5. INVITATIONS**

Créateurs et mannequins inscrits dans le concours bénéficient chacun d'une invitation pour une personne. Ils peuvent également faire bénéficier leurs proches d'une entrée à tarif réduit (sur présentation d'un coupon qui leur sera remis avec leur avis de sélection.).

Aucune personne non habilitée par l'organisateur n'est autorisée à entrer dans l'enceinte du bâtiment.

Le non - respect de cette règle entraîne l'exclusion du candidat, et ce à quelque moment que ce soit et sans contestation possible.

Aucun dédommagement n'est prévu en cas d'annulation des défilés.

### **6. DÉROULEMENT DU DÉFILÉ**

6.1 En amont du passage devant le public, il est entendu que la mise en scène a été préparée par le ou les créateurs sur la base

- 1) De la fiche technique qui leur a été communiquée et qu'ils ont renseignée et retournée à la date prévue
- 2) **L'exclusion de tout objet statique et/ou élément de décor, de même que toute projection vidéo ou assimilée.**
- 3) Des indications données par la professionnelle du spectacle vivant recrutée pour assister les créateurs dans la dernière phase de leur préparation. Ces indications ne sont pas impératives, mais les créateurs et leurs mannequins sont invités à en tenir le plus grand compte
- 4) Des règles de sécurité qui leur seront rappelées en temps utile, et qui consistent pour l'essentiel à l'interdiction d'utiliser du feu, du talc, de l'eau (savonneuse ou pas) ou tout autre produit glissant sur la scène, des objets ou des techniques présentant un danger.

6.2 L'artiste assurant la présentation sur scène doit se tenir en coulisses prêt/e à défiler 10 minutes avant son passage (soit 5 numéros avant le sien), pendant les répétitions et les défilés.

6.3 L'usage est de n'admettre sur scène que trois artistes/mannequins présentant la création.

6.4 À la fin des défilés en soirée, les artistes/mannequins repassent rapidement en respectant l'ordre de passage. Afin de faciliter le choix du public et du jury, ils montrent ostensiblement un carton portant leur numéro d'entrée sur scène.

### **7. REMISE DES PRIX**

**7.1 Un jury** est constitué afin de déterminer la remise des récompenses. Il s'inspire de l'expérience d'Atout Fil et est composé des acteurs et intervenants concourant à la réalisation et à la médiatisation de l'événement.

**7.2 Les prix** sont attribués sur la base des critères suivants :

- respect du thème
- innovation et originalité des modèles
- présentation (mise en scène, mannequins...)
- intérêt du concept

Les résultats sont communiqués dans la salle, à l'issue de la délibération du jury.

#### **7.3 Remise des prix**

3 prix sont attribués par le jury, le 1<sup>er</sup> prix et deux mentions spéciales, un prix est attribué par le public, et un prix est attribué par le Centre culturel.

Le 1<sup>er</sup> prix, est d'un montant de 2000 Euros.

Le prix décerné par le Centre Culturel est d'un montant de 1000 Euros, qui correspond à l'achat de la création. L'attribution de ce prix implique la cession définitive de la création au Centre Culturel dès le samedi soir.

Le montant des autres prix est fixé chaque année.

En fin de soirée un buffet est offert aux créateurs, mannequins et partenaires.

Signature créateur(s) : ( avec mention lu et approuvé )

Signature mannequin(s) : (avec mention lu et approuvé )

Le                    à

Le                    à